



ST DENIS D'ORQUES

***BULLETIN N°20
DÉCEMBRE 2015***



MEILLEURS VŒUX 2016



Madame, Monsieur,

La fin de l'année arrive rythmée par nos retrouvailles en famille et avec nos amis.

Le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et un agréable Jour de l'An.

2015 a été pour chacune et chacun d'entre nous marquée par des moments heureux et d'autres moins.

La Municipalité a réalisé de nombreux travaux tous autofinancés diminuant encore notre endettement déjà faible. Ceci permettra à nouveau de ne pas toucher à la fiscalité communale.

Toutefois, comme beaucoup d'autres Collectivités Rurales, notre Collectivité a l'impression d'être sacrifiée par la Nation. Tous clament qu'il faut défendre le tissu rural, mais rien n'avance dans ce sens. En fait rien n'ai fait.

La Réforme de la Dotation Forfaitaire, promise pour 2016 par le Premier Ministre, a été repoussée à 2017 suite au lobbying des grandes villes (un urbain va continuer de recevoir le double d'un rural).

La loi NOTRE, publiée au Journal Officiel le 8 août 2015, qui devait être un formidable élan économique et social se résume à des mesurette et une atteinte à nos petites Communes au profit de Communautés de Communes dispendieuses et éloignées du citoyen.

Pour le monde rural, en particulier, les votes du 6 et 13 décembre ont été beaucoup plus une manifestation de sanction que d'adhésion.

Le 13 décembre au soir tous avaient soi-disant compris et entendu le message, mais je doute qu'aujourd'hui quelqu'un se souvienne vraiment.

Dans ce contexte difficile, votre Conseil Municipal s'attachera à défendre l'attractivité et la vie de notre Collectivité.

Je voudrais remercier les Associations qui œuvrent dans le même sens. J'invite de nouveaux bénévoles à les rejoindre afin d'assurer la pérennité.

Joyeux Noël, Meilleurs Vœux 2016
Daniel MARTIN





VŒUX MUNICIPALITÉ

L'équipe Municipale vous invite à l'échange des vœux
à la salle polyvalente le
Vendredi 8 janvier 2016 à 19h45
Le Maire vous accueillera, reviendra sur l'année 2015



INFOS SERVICES

MAIRIE

Lundi, jeudi de 9h à 12h15
Mardi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 16h
Tél : 02.43.88.43.14 – Fax : 02.43.88.21.08
Mail : mairiestdenisdorques@wanadoo.fr
Site : www.saint-denis-dorques.fr

PERMANENCE DES ELUS :

Lundi, jeudi, vendredi de 11h à 12h
Mardi de 14h à 15h

GARDERIE PERISCOLAIRE :

Le matin : 7h30 – le soir 18h15

DECHETERIE Lundi et jeudi de 9h à 12h et vendredi et samedi de 14h à 17h

GENDARMERIE DE LOUÉ Tél. : 02.43.88.40.29. Ouvert au public : lundi de 14h30 à 18h30 – jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 14h30 à 18h30.

AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h
Tél/Fax : 02.43.88.43.72

BIBLIOTHEQUE :

 (1^{er} étage de la Mairie)

Ouverte à tous et prêt gratuit :

Mardi de 15h30 à 17h – Jeudi : 11h à 12h

Samedi de 10h30 à 12h

Vacances scolaires : **uniquement** le jeudi de 11h à 12h.

<https://www.facebook.com/pages/Saint-Denis-dOrques/1433796230172972>



R.C.O.



Ce que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant**. Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire et indispensable** pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire **sereinement et sans retard**, au permis de conduire ou à la conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

REUNION DU 26 JANVIER 2015

COMMISSION TRAVAUX

La commission travaux se réunira le 12 février à 14 heures.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Monsieur MARTIN-LALANDE fait le compte-rendu des rencontres avec les commerçants et artisans.

LOTISSEMENT CHEMIN VERT

Concernant le lotissement du chemin vert, l'appel d'offre va être lancé. La voirie doit commencer avant 24/05/2015.



RÉVISION PARTIELLE N° 1 DU PLU

Suite à la réunion du 17 septembre 2014, la consultation en vue de la révision partielle du PLU a eu lieu du 10/12/14 au 12/01/15. Les différents services concernés n'ont pas émis d'avis pour certains ou un avis favorable d'autre (Conseil Général de la Sarthe et Conseil Régional des Pays de la Loire). Aucune remarque sur le cahier mis à disposition du public.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de révision partielle n°1 du PLU.

PÉTITION DES PARENTS D'ÉLÈVES CIRCULATION RD357

Monsieur le Maire lit le courrier de Madame la Préfète ayant reçu une copie de la pétition des parents d'élèves concernant l'insécurité sur la RD357.

REUNION DU 3 MARS 2015

EBAUCHE DES BUDGETS 2015

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2015. Un certain nombre d'observations seront prises en compte pour le budget.

Monsieur LELIEGE présente l'analyse des devis de la commission des travaux.

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'utilisation de la salle polyvalente, il doit être établi un état des lieux à la prise de possession.

REUNION DU 17 MARS 2015

TAUX IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2014 :

Les taux pour 2015 sont :

TFB ...: 12,27 % TFNB : 29,03 % TH: 17,09 % Taux relais/CFFE: 14,94 %

TARIF ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs suivants :

- Abonnement : 20€ annuel
- M3 : 1,30€

REUNION DU 13 AVRIL 2015

COMMISSION FLEURISSEMENT

Suite à la réunion de la commission fleurissement du 25 mars, Monsieur QUINTON informe qu'une rencontre a eu lieu avec le jardin fleuri qui doit faire prochainement des propositions.

COMMISSION VOIRIE

Monsieur LELOUP propose une réunion le 25 avril à 14h.

VOIRIE CHEMIN DU BIEN-ÊTRE

Monsieur le Maire présente le plan. Celui-ci sera affiché en Mairie. Une information auprès des riverains va être faite. Une consultation va être lancée.

APPEL D'OFFRE LOTISSEMENT DU CHEMIN VERT – TRANCHE N° 1 LOTS 1 ET 2

Concernant l'appel d'offre du lotissement du chemin vert, l'entreprise retenue pour la tranche n°1 du lot n°1 est CHAPRON pour un montant de 55 801,30€ H.T.

Concernant l'appel d'offre du lotissement du chemin vert, l'entreprise retenue pour la tranche n°1 du lot n°2 est SPIE pour un montant de 35 320,30€ H.T.



REUNION DU 1^{ER} JUIN 2015

COMMISSION TRAVAUX

Monsieur LELIEGE informe des différents dossiers :

- Mur salle polyvalente/Coudreuse : La maçonnerie est terminée.
Il faut réfléchir à la couleur des joints. Des échantillons sont sur place.

COMMISSION VOIRIE

Suite à la commission, Monsieur LELOUP informe des travaux retenus. 3 entreprises ont remis un devis. Des informations complémentaires seront demandées. La délibération sera prise au prochain conseil.

INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur PIOGER donne des informations sur la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen.

LOTISSEMENT DU CHEMIN VERT

Monsieur le Maire informe que les travaux risquent de prendre du retard car ERDF demande 16 semaines de délai pour l'enfouissement de la ligne électrique. Suite à quelques réflexions, Monsieur le Maire répond « on fait quelque chose on nous le reproche. On ne fait pas, on aurait dû faire. »

AVENANT AU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Concernant la durée pour l'acquisition d'une concession au cimetière, le Conseil Municipal décide de modifier l'article 4 du règlement du cimetière en y ajoutant « La première réservation sera obligatoirement de 50 ans ».

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015 : 19 838,00€

Ces subventions seront versées après l'Assemblée Générale et remise des comptes de l'année précédente.



ACTION LOI NOTRE

Monsieur le Maire informe du projet de loi NOTRE actuellement en discussion au Sénat. Si cette Loi restait en l'état ce serait une véritable mise sous tutelle des Communes.

REUNION DU 29 JUIN 2015

APPEL D'OFFRE VOIRIE 2015

Concernant l'appel d'offre pour la voirie 2015, nous avons reçu 3 propositions.

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise BEZIER pour un montant de 27 066,60 € HT soit 32 479,92 € TTC

INSTRUCTION DOSSIER URBANISME

Suite au désengagement de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) n'instruira plus les documents d'urbanisme. Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes de Loué-Brûlon-Noyen s'associe avec la Communauté de Communes de Val de Sarthe et propose d'instruire nos dossiers. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Cette convention est pour une durée de 6 ans et démarre au 1^{er} juillet 2015. Ce service sera facturé annuellement sur la base de 3,45€/habitant.



CANTINE

Une réunion doit avoir lieu le 30 juin.

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2015

SÉCURITÉ RD 357 - COMPTE-RENDU DES RENCONTRES

Monsieur le Maire rappelle les faits :

- Novembre 2014 : Pétition signée par 65 personnes
- 22 janvier 2015 : courrier de la Préfecture demandant des explications
- 30 janvier 2015 : courrier à Madame la Préfète lui expliquant ce que la Municipalité a fait et demande l'installation d'un radar
- Février 2015 à juin 2015 : mails, appels téléphoniques avec Monsieur Le Directeur de Cabinet
- 2 juin : courrier à Monsieur le Directeur de Cabinet
- 30 juin : nouveau courrier
- 13 août : rencontre avec Monsieur Le Directeur du Cabinet à la Préfecture
- 17 septembre : en Mairie avec Monsieur le Sous-Préfet, un technicien du Conseil Départemental, la Gendarmerie du secteur.

Lors de cette rencontre (présence de 4 élus de la Commune) Monsieur le Sous-Préfet nous a dit : « vous faites ce que vous voulez c'est votre projet ».

Le représentant du Conseil Départemental : non vous devez respecter nos remarques mais c'est vous qui payez

On nous a proposé d'aller voir une Commune. C'est beau mais rien n'invite à ralentir bien au contraire.

Le Conseil Municipal a l'impression d'être emmené en bateau.

Aucune mesure dans l'agglomération alors que régulièrement les gendarmes font des contrôles en ligne droite entre Saint-Denis d'Orques et Saint-Jean-sur-Èrve.

Le Conseil Municipal demande qu'une action soit envisagée.

INFORMATION DOTATIONS ACTION AMF

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a pas participé à l'action du 19 septembre.

Il considère qu'il fallait intervenir en juin (4 personnes de la Commune avaient manifesté à Paris le 24 juin) avant le vote de la Loi NOTRE.

A ce jour, la Loi NOTRE est votée et l'action du 19 septembre 2015 semble être le sursaut des Collectivités importantes prenant en otage les petites communes qui seront les premières victimes de cette Loi NOTRE.

D'autre part en période de conjoncture difficile, les Collectivités peuvent faire quelques économies ou retarder certains travaux.

ACCUEIL DES ÉTRANGERS

Le sujet a été évoqué. En l'état actuel, la mise en place semble difficile.

MOBILIER BIBLIOTHÈQUE

Concernant l'aménagement d'étagères à la bibliothèque, il a été proposé 3 devis. Le Conseil Municipal retient le devis de l'UGAP pour des étagères métalliques d'un montant de 775,03€ TTC, de production française.

REUNION DU 9 NOVEMBRE 2015

CONSULTATION VOIRIE CHEMIN DU BIEN-ÊTRE

Concernant la consultation pour la voirie du chemin du bien-être, deux entreprises sur trois consultées ont répondu. Le Conseil Municipal valide l'offre de l'entreprise CHAPRON pour un montant de 22 009,50€ HT soit 26 411,40€ TTC.

CHAUFFAGE

Monsieur PIOGER fait le point. Les 3 cuves à fuel ont été nettoyées. Un représentant de Buderuss est intervenu sur la chaudière de l'école.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (PLUi/SCOT...)

Monsieur le Maire fait un compte-rendu sur les réunions de la Communauté de Communes.

SUBVENTION NOËL DES ENFANTS

Pour organiser une animation à Noël, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 600€ qui sera versée à l'association des parents d'élèves (APE).

COLUMBARIUM – AJOUT D'EMPLACEMENTS

Concernant l'installation de nouvelles cases au columbarium, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise MELANGER pour cinq nouvelles cases. Le Montant s'élève à 2330,13€ soit 2 796,16€ TTC.



LEVÉE DU COURRIER LE SAMEDI MATIN

Désormais la levée du courrier le samedi matin aura lieu à 9 heures. Toutefois les départs d'après-midi restent à 14h45.

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (PLUi/SCOT...)

Monsieur le Maire informe des diverses réunions de la Communauté de Communes, Vallée de la Sarthe. Concernant le SCOT, il est demandé de réduire la surface des zones artisanales, commerciales et industrielles. Concernant le PLUi à mettre en place pour mars 2017, les Conseils Municipaux doivent se prononcer. Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite le vote à bulletin secret.

Questions posées : 1) PLUi dès maintenant : contre : 14

2) Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) : contre : 14

VIE ASSOCIATIVE

FAMILLES RURALES

PRÉSIDENTE : EDITH LECOMTE
SECRÉTAIRE : HÉLÈNE PILLU
TRÉSORIÈRE : SOPHIE FRANZIL

Activités proposées : Gym, travaux manuels, bibliothèque municipale. La bibliothèque départementale de la Sarthe contribue à un renouvellement biannuel de l'offre de lecture par le prêt d'environ 600 ouvrages.

Pour les personnes à mobilité réduite, un portage à domicile est proposé. Ce service est déjà en place pour la Maison de Retraite et 2 assistantes maternelles.

Une Ludothèque peut accueillir les enfants pendant les vacances scolaires pour des après-midi jeux de société, sous la responsabilité des parents (jours et horaires à définir).



AINÉS RURAUX

PRÉSIDENTE : ODILE LEGAY
SECRÉTAIRE : PAULETTE LANDAIS
TRÉSORIER : DANIEL MARTIN

Activités proposées : Tarot le lundi, travaux manuels le 2^{ème} mardi de chaque mois, belote le mercredi, et en cours d'année, concours de belote, sorties pour visites et spectacles....

COMITÉ D'ANIMATION

PRÉSIDENT : JEAN-LUC PAVARD
SECRÉTAIRE : JOËLLE MARTIN
TRÉSORIER : DANIEL FRANÇOIS

Manifestations proposées :

- en début d'année, une soirée « Poule au Riz »,
- en juillet, à l'occasion de la « Fête Nationale », une soirée « Moules-Frites »
- en août, à l'occasion de la Fête Communale :
Marché de l'Artisanat, Vide-Greniers
- 31 décembre : Réveillon



DYNAMIQUE



COMICE

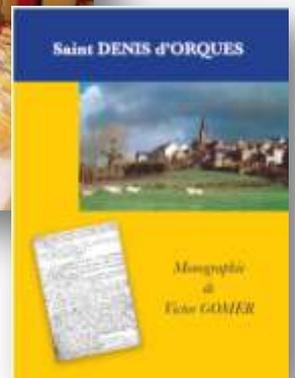
PRÉSIDENT : JEAN-CLAUDE LELONG
SECRÉTAIRE : DANIEL MARTIN
TRÉSORIER : MICHEL LELIEGE

Le Comice Communal a lieu le 3^{ème} dimanche d'août lors de la Fête Communale. En 2015, le succès était là malgré la pluie qui a sévi jusqu'à 10h.
110 animaux de qualité ont été présentés.

HISTOIRE & PATRIMOINE

PRÉSIDENT : GÉRARD JOUANNEAUX
TRÉSORIÈRE : NICOLE JOUANNEAUX
SECRÉTAIRE : MICHEL LELIEGE

Après des travaux de recherches et de conservations de documents et objets communaux, des expositions sont ponctuellement proposées. Un ouvrage a été édité. Pour tout renseignement contacter Monsieur Gérard JOUANNEAUX.



ECOLE

Classe découverte à St-Pair-Sur-Mer

A.P.E.

PRÉSIDENTE : MATHILDE NOUARD
SECRÉTAIRE : JULIE LELONG
TRÉSORIÈRE : CHRISTÈLE MORTIER

Le temps d'activité périscolaire est assuré par la Municipalité. Diverses activités sont proposées : sport, lecture, jeux de société, musique, cuisine ... à la satisfaction générale. Mise en place par l'Etat, le fonctionnement est à la charge de la Collectivité.



T.A.P

U.S. ST DENIS

PRÉSIDENT : CLAUDE COUPÉ
SECRÉTAIRE : MATHIEU GUYARD
TRÉSORIER : PHILIPPE LANDAIS

Classement : en 4^{ème} division - Poule F : 2^{ème} position du championnat avec 30 points

1^{ère} partie de saison : sur 9 matchs, 7 gagnants.

Effectifs : 22 joueurs - Coach Mr Saber HILALI.



LE PECHEUR DYONISIEN

PRÉSIDENT : MICHEL LELIEGE
SECRÉTAIRE : BERNARD BOUVET
TRÉSORIER : LOUIS BROSSARD

Prochaines Journées pêche pour 2016 :

- 5 mars,
- 16 avril,
- 1^{er} et 14 mai



CANTINE

PRÉSIDENTE : ANNE-MARIE LEVRARD
SECRÉTAIRE : JULIE LELONG
TRÉSORIÈRE : CHRISTELLE REZE

U.N.C – A.F.N.

PRÉSIDENT : ROBERT COUASNON
SECRÉTAIRE : GÉRARD JOUANNEAUX
TRÉSORIÈRE : JOSETTE COUASNON

MUSIQUE MUNICIPALE

PRÉSIDENT : FERNAND PIOGER

TRÉSORIER : JEAN-LOUIS COUILLARD





LE PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne râteau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France: le MPEG-2 et le MPEG-4. À partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

**POUR PROFITER DE LA TNT HD, IL FAUT POSSÉDER UN ÉQUIPEMENT COMPATIBLE,
SINON LA RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SERA INTERROMPUE LE 5 AVRIL**

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :



- Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



- Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS : AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !

QUE FAUT-IL FAIRE ?

S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

**IL CONVIENT DONC D'INCITER VOS CONCITOYENS
À VÉRIFIER LE PLUS TÔT POSSIBLE LA COMPATIBILITÉ
DE LEUR TÉLÉVISEUR ET, LE CAS ÉCHÉANT,
À S'ÉQUIPER SANS ATTENDRE LE 5 AVRIL !**

ASSAINISSEMENT

Le service assainissement est géré par la Commune de Saint Denis d'Orques. La facture est établie une fois l'année, (en novembre) à partir des relevés de consommation d'eau transmis par le Syndicat d'Eau Charnie & Champagne.

RAPPEL



Il ne faut surtout pas y jeter les lingettes, elles sont un véritable fléau pour le réseau. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration. Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement, et donc de la facture !

TARIFS 2016

1	Abonnement	20,00	20,00	20,00
2	M3	1,30	1,30	1,30
3	Nouveau branchement neuf	1 200,00	1 200,00	1 200,00
4	SHON au m2	7,10	8,00	8,00



SERVICE D'EAU

2 Route du camp de la Vache Noire- 72240 SAINT SYMPHORIEN
Tél : 02.43.20.72.24

MODALITES DE FACTURATION

- 1^{ère} facture envoyée en mars. Elle comprend :
 - Une part fixe d'abonnement
 - Une avance sur consommation équivalente à 30% de votre consommation de l'année précédente. (s'applique si la consommation de l'année précédente atteint au moins 100m3)
- 2^{ème} facture envoyée en octobre concernant la consommation



Mairie – 1 Place Albert Liébault – 72350 BRULON
Tél. 02.43.95.51.78 rps.brulon@orange.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi – mardi- jeudi de 8h30 à 12h30
De 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h30

Bénéficiez d'un accompagnement et des conseils d'un agent pour vous aider dans vos démarches avec les partenaires sociaux : Assurance Maladie, Pôle Emploi, Carsat, CAF, MSA, Assistante Sociale....

PERMANENCES :

Mission Locale Vallée de la Sarthe Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans (emploi, formation, logement...)	Mardi et Jeudi de 9h15 à 12h sur rendez-vous
CAF de la Sarthe	Vendredi matin de 10h à 12h30 (sur rendez-vous)
Conciliateur de justice	1 fois par mois sur rendez-vous
CLIC Vallée de la Sarthe Coordination gérontologique Personnes âgées ou handicapées	Sur rendez-vous
MSA	1er et 3ème jeudi du mois de 10h à 12h

ORDURES MENAGERES

Ce service est géré et facturé par la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen (CCLBN).



QUELQUES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES :

1) POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Vous devez mettre votre bac la veille au soir et le rentrer dès que possible.



ne sont plus ramassés :

- les déchets présentés en vrac ou en sacs, sur ou à côté des bacs,
- les bacs avec le couvercle non fermé.

Nous ne collectons plus les sacs et bacs non pucés, contactez les services de la communauté de communes pour vous mettre en conformité.

Le Maire et le Conseil Municipal

Se réjouissent des naissances :



Présentent tous leurs vœux de bonheur aux nouveaux époux :



Et prennent part à la peine des familles pour ceux et celles qui nous ont quittés :



TARIFS 2016

	TYPE DE SERVICE	Tarif 2015 en €	Proposition Tarif 2016 en €	Vote Tarif 2016 en €
1	Concession cimetière 30 ans	130.00	130.00	130.00
2	Concession cimetière 50 ans	190.00	190.00	190.00
3	Columbarium 15 ans	270.00	270.00	270.00
4	Columbarium 30 ans	540.00	540.00	540.00
5	Columbarium 50 ans	900.00	900.00	900.00
6	Tenue de registre (dispersion des cendres, dépôt ou retrait d'urne)	50.00	50.00	50.00
7	SDDO – Location 1 jour (grande salle)	290.00	290.00	290.00
8	SDDO – Location 2 jours (grande salle)	460.00	460.00	460.00
9	Chauffage la journée (grande salle)	55.00	55.00	55.00
10	Location vaisselle – 100 invités (traiteur st denis)	51.00	51.00	51.00
11	Location vaisselle + de 100 invités (traiteur st denis)	86.00	86.00	86.00
12	Réunion longue (grande salle)	150.00	150.00	150.00
13	Réunion avec ou sans chauffage (petite salle)	150.00	150.00	150.00
14	Terre végétale m3 (suivant disponibilité)	10.00	10.00	10.00
15	Stère de bois à faire	12.00	12.00	12.00
16	Tarif horaire agents communaux	34.00	34.00	34.00
17	Tarif horaire agent entretien (salle polyvalente)	25.00	25.00	25.00
18	Tarif de 1 à 10 photocopies	0.30	0.30	0.30
19	Tarif de à partir de 11 photocopies	0.20	0.20	0.20
20	Tarif journée ouverture pêche	7.00	7.00	7.00
21	Tarif journée truite	7.00	7.00	7.00
22	Tarif journée saison pêche	5.50	5.50	5.50
23	Prix carte saison pêche	32.00	32.00	32.00
24	Tarif enfant – 12 ans pour la saison	11.00	11.00	11.00
25	Tarif enfant –12 ans pour la journée	1.60	1.60	1.60
26	Tarif enfant – 16 ans pour la saison	16.00	16.00	16.00
27	Tarif enfant –16 ans pour la journée	3.00	3.00	3.00
28	Prix Heure garderie -- 1 seul enfant	1.70	1.70	1.70
29	Prix Heure garderie à partir du 2ème enfant	1.25	1.25	1.25
30	Prix Heure garderie à partir du 3ème enfant	0.90	0.90	0.90
31	Fax (la page)	1.00	1.00	1.00
32	Tables et bancs	25.00	25.00	25.00
33	Intervention ponctuelle (chiens, divers)	40.00	40.00	45.00
34	Bascule tarif annuel	20.00	20.00	20.00
35	Bascule unique	7.00	7.00	7.00

CALENDRIER DES FETES



JANVIER

- 8 : Vœux de la Municipalité
- 16 : Galette « Aînés Ruraux »
- 31 : Jeux de Société « A.P.E. »



FEVRIER

- 3 : Galette « AFN-UNC »
- 13 : Soirée « Comité d'Animation »

MARS

- 5 : Journée Pêche à la Truite
- 5 : Soirée « US St Denis »
- 11 : A. G. « Comité d'Animation »

AVRIL

- 16 : Journée Pêche à la Truite
- 20 : Belote « Aînés Ruraux »
- 23 : Pêche
- 23 : Soirée « A.P.E. »
- 24 : Randonnée « en Pays d'Orques »

MAI

- 1 : Pêche « Plauderies »
- 5 : Concours de Pétanque
- 6 : A.G. « Histoire & Patrimoine »
- 8 : Commémoration du 8 mai
- 14 : Pêche à la Truite « Basse Mercerie »
- 21 : Concert « Atelier Musical »
- 29 : Concours pétanque « US St Denis »



JUIN

- 4 : Fête de la pêche (réservé aux enfants) à la Basse Mercerie
- 5 : Fête de la pêche : ouvert à tous
- 25 : Kermesse
- 26 : Concours de Pétanque



JUILLET

- 9 : Moules-Frites « Comité d'Animation »
- 10 : Concours de Pétanque



AOUT

- 21 : Fête Communale : Vide Grenier
Marché de l'Artisanat - Comice

SEPTEMBRE

- 2 : Tarot « Aînés Ruraux »
- 11 : Concours « Pétanque Dyonisienne »



OCTOBRE

- 2 : Repas Communal du CCAS
(sur inscription en Mairie)
- 5 : Belote « Aînés Ruraux »
- 8 : Dizaines
(organisation par les personnes de la classe)
- 22 : Soirée de la Pétanque

NOVEMBRE

- 13 : Commémoration du 11 novembre
- 16 : Petite Belote « Aînés Ruraux »
- 20 : Concert Ste Cécile « Musique Municipale »
- 25 : A.G. « Pétanque dyonisienne »
- 27 : Marché de Noël



DECEMBRE

- 3 : Belote « AFN/UNC »
- 10 : Repas Noël « Aînés Ruraux »
- 18 : Noël des Enfants
- 31 : Réveillon « Comité d'Animation »

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pièces demandées	A qui s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
Carte nationale d'identité : Délai 4 semaines	A la Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none">  2 photos d'identité (identiques)  1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, TH, TF...)  Carte périmée de – de 2 ans ou 1 extrait de naissance (si 1^{ère} demande) 	GRATUIT (sauf si ancienne carte perdue ou volée, prévoir 1 timbre fiscal à 25€*)
Passeport : Délai 4 semaines	Mairie suivant liste (13 en Sarthe) Brûlon, Sablé, Conlie, Evron...	<ul style="list-style-type: none">  2 photos d'identité (identiques)  1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, TH, TF...)  Ancien passeport (si renouvellement)  Carte d'identité ou extrait de naissance 	Timbres Fiscaux (à titre indicatif peuvent changer) : <ul style="list-style-type: none">  Adulte : 89 €*  Mineur : 45 €* A se procurer à la trésorerie ou bureau de tabac
Extrait d'acte de naissance ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : nom, prénoms, date de naissance et noms et prénoms des parents Présenter la carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait d'acte de mariage ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage : présenter le livret de famille si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait d'acte de décès ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de décès	Indiquer sur demande écrite ; noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
Duplicata du Livret de Famille	A la Mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la Mairie	GRATUIT
Carte grise	A la <u>Mairie</u> ou par courrier adressé directement à la <u>Préfecture Bureau de la Circulation</u>	<ul style="list-style-type: none">  Carte grise  Certificat de cession  Justificatif de domicile, Pièce d'identité  Enveloppe timbrée (tarif en vigueur)  Contrôle technique de - 6 mois pour les véhicules de + de 4 ans (envoyée en recommandé à votre domicile)	Barème suivant la puissance fiscale et l'année de 1 ^{ère} mise en circulation

*Tarif susceptible d'être modifié en cours d'année

3939 ALLO SERVICE PUBLIC

Demande de renseignements administratifs du lundi au vendredi de 8h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h.

Par internet sur le site : service-public.fr

URBANISME : vous pouvez télécharger les formulaires sur : www.urbanisme.equipement.gouv.fr

I
P
N
S

